



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Sure Face

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Sure Face

Numéro du produit 373-20

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit d'entretien automobile. - Dé-paraffineur.

Utilisations déconseillées Pour usage professionnel seulement. Ce produit n'est pas recommandé pour tout usage industriel, professionnel ou consommateur autres que les utilisations identifiées ci-dessus.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Autosmart International Ltd
Lynn Lane,
Shenstone, nr Lichfield
Staffordshire. WS14 0DH
England
www.autosmartinternational.com
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)
info@autosmartinternational.com

Personne à contacter Mr. Russell Butler

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Mob: +44 (0) 7808 971321 (24hrs)
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

Numéro d'appel d'urgence national ORFILA (01-45-42-59-59)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé humaine Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement Non classé.

Classification (67/548/CEE) C;R34.
ou (1999/45/CE)

Sure Face

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Mentions de mise en garde

P260 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Contient

Amines, coco alkyl, ethoxylated, 2-AMINOÉTHANOL, HYDROXYDE DE SODIUM, C9-C11 Alcohol ethoxylate (6), Alcohols, C9-11, Ethoxylated 2.5 EO, methyl trimethyl-3-[(1-oxododecyl)amino]propylammonium sulphate

Etiquetage des détergents

5 - < 15% agents de surface non ioniques, < 5% agents de surface cationiques, < 5% NTA (acide nitrilotriacétique) et sels

Mentions de mise en garde supplémentaires

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

2-BUTOXYÉTHANOL	5-10%
Numéro CAS: 111-76-2	Numéro CE: 203-905-0
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475108-36-xxxx
Substance ayant une valeur limite d'exposition professionnelle Communautaires.	
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Acute Tox. 4 - H302	Xn;R20/21/22 Xi;R36/38
Acute Tox. 4 - H312	
Acute Tox. 4 - H332	
Skin Irrit. 2 - H315	
Eye Irrit. 2 - H319	

Sure Face

Trisodium Nitrotriacetate 2-5%		
Numéro CAS: 5064-31-3	Numéro CE: 225-768-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119519239-36-xxxx
Classification Acute Tox. 4 - H302 Eye Irrit. 2 - H319 Carc. 2 - H351	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Carc. Cat. 3;R40 Xn;R22 Xi;R36	
Amines, coco alkyl, ethoxylated 2-5%		
Numéro CAS: 61791-14-8		
Classification Acute Tox. 4 - H302 Eye Dam. 1 - H318	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn;R22. Xi;R41.	
2-AMINOÉTHANOL 2-5%		
Numéro CAS: 141-43-5	Numéro CE: 205-483-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486455-28-xxxx
Classification Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) C;R34 Xn;R20/21/22	
HYDROXYDE DE SODIUM 2-5%		
Numéro CAS: 1310-73-2	Numéro CE: 215-185-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457892-27-xxxx
Substance ayant une valeur limite d'exposition professionnelle Communautaires.		
Classification Met. Corr. 1 - H290 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) C;R35	
C9-C11 Alcohol ethoxylate (6) 2-5%		
Numéro CAS: 68439-46-3	Numéro d'enregistrement REACH: Polymer	
Classification Acute Tox. 4 - H302 Eye Dam. 1 - H318	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn;R22. Xi;R41.	

Sure Face

Alcohols, C9-11, Ethoxylated 2.5 EO		1-2%
Numéro CAS: 160901-09-7		Numéro CE: 500-446-0
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Eye Dam. 1 - H318	Xi;R41.	
methyl trimethyl-3-[(1-oxododecyl)amino]propylammonium sulphate		0.7-1.0%
Numéro CAS: 10595-49-0		Numéro CE: 234-204-8
		Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119976277-23-XXXX
Facteur M (aigu) = 10		
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Acute Tox. 4 - H302	Xn;R22. Xi;R36. R43.	
Eye Irrit. 2 - H319		
Skin Sens. 1A - H317		
Aquatic Acute 1 - H400		
Aquatic Chronic 2 - H411		
Amines, C12-14 - alkydimethyl, N-oxides.		0.1-0.2%
Numéro CAS: 308062-28-4		Numéro CE: 931-292-6
		Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119490061-47-xxxx
Facteur M (aigu) = 1		
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Acute Tox. 4 - H302	Xn;R22. Xi;R38,R41. N;R50.	
Skin Irrit. 2 - H315		
Eye Dam. 1 - H318		
Aquatic Acute 1 - H400		
Aquatic Chronic 2 - H411		

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin.
Contact cutané	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
-----------------------------	--

Sure Face

Inhalation	Toux, oppression thoracique, sensation d'oppression thoracique.
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
Contact cutané	Sensation de brûlure et lésions cutanées chimiques sévères. Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs, des irritations et le dessèchement de la peau.
Contact oculaire	Peut provoquer une vision floue et des lésions oculaires graves. Irritation sévère, brûlure et larmolement.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Le produit n'est pas combustible. Gaz ou vapeurs irritants. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Fumée âcre ou vapeurs. Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Porter une combinaison de protection chimique.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Pour prévenir toute fuite, mettre le côté endommagé du conteneur vers le haut. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Sure Face

Méthodes de nettoyage

Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure. Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Si l'eau contaminée est directement déversée dans les égouts, il faut alors répondre aux exigences des autorités locales dans le domaine de l'eau. Laver soigneusement après avoir traité un déversement.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder au-dessus du point de congélation du produit chimique pour éviter une rupture du récipient.

Classe de stockage Stockage de produits corrosifs.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

2-BUTOXYÉTHANOL

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 ppm 49 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 50 ppm 246 mg/m³

*

2-AMINOÉTHANOL

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 1 ppm 2,5 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 3 ppm 7,6 mg/m³

*

HYDROXYDE DE SODIUM

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 2 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

* = Risque de pénétration percutanée.

2-BUTOXYÉTHANOL (CAS: 111-76-2)

Commentaires sur les composants

En raison de la nature dangereuse des ingrédients, l'exposition devrait être minimale.

Sure Face

DNEL	Industrie - Contact avec la peau; Court terme : 89 mg/kg/jour
	Industrie - Inhalatoire; Court terme : 246 mg/m ³
	Industrie - Contact avec la peau; Long terme : 75 mg/kg/jour
	Industrie - Inhalatoire; Long terme : 98 mg/m ³
	Consommateur - Contact avec la peau; Court terme : 44.5 mg/kg/jour
	Consommateur - Inhalatoire; Court terme : 123 mg/m ³
	Consommateur - Ingestion; Court terme : 13.4 mg/kg/jour
	Consommateur - Contact avec la peau; Long terme : 38 mg/kg/jour
Consommateur - Inhalatoire; Long terme : 49 mg/m ³	

PNEC	- Eau douce; 8.8 mg/l
	- Eau de mer; 0.88 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 8.14 mg/kg
	- Sol; 2.8 mg/kg
	- STP; 463 mg/l

Trisodium Nitrotriacetate (CAS: 5064-31-3)

Commentaires sur les composants	Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).
--	--

DNEL	Industrie - Inhalatoire; Court terme : 5.25 mg/m ³
	Industrie - Inhalatoire; Long terme : 3.5 mg/m ³
	Consommateur - Inhalatoire; Court terme : 1.75 mg/m ³
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme : 0.5 mg/kg/jour

PNEC	- Eau douce; 0.93 mg/l
	- Eau de mer; 0.093 mg/l
	- STP; 540 mg/l
	- Sediment; 3.64 mg/kg
	- Sol; 0.182 mg/kg

Amines, coco alkyl, ethoxylated (CAS: 61791-14-8)

Commentaires sur les composants	Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).
--	--

2-AMINOÉTHANOL (CAS: 141-43-5)

DNEL	Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1 mg/kg/jour
	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3.3 mg/kg p.c. /jour
	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 3.3 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.24 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 2 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 3.75 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur - Orale; Long terme Effets locaux: 3.75 mg/kg p.c. /jour

PNEC	- Eau douce; 0.085 mg/l
	- Eau de mer; 0.0085 mg/l
	- rejet intermittent; 0.025 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 0.425 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 0.0425 mg/kg
	- Sol; 0.035 mg/kg
	- Station d'épuration des eaux usées; 100 mg/l

HYDROXYDE DE SODIUM (CAS: 1310-73-2)

Sure Face

DNEL	<p>Consommateur - Inhalatoire; Court terme : 1 mg/m³ Industrie - Inhalatoire; Court terme : 1 mg/m³ Industrie - Inhalatoire; Long terme : 1 mg/m³</p> <p style="text-align: center;"><u>C9-C11 Alcohol ethoxylate (6) (CAS: 68439-46-3)</u></p>
Commentaires sur les composants	<p>Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).</p> <p style="text-align: center;"><u>Alcohols, C9-11, Ethoxylated 2.5 EO (CAS: 160901-09-7)</u></p>
Commentaires sur les composants	<p>Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).</p> <p style="text-align: center;"><u>methyl trimethyl-3-[(1-oxododecyl)amino]propylammonium sulphate (CAS: 10595-49-0)</u></p>
Commentaires sur les composants	<p>Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).</p> <p style="text-align: center;"><u>Amines, C12-14 - alkydimethyl, N-oxides. (CAS: 308062-28-4)</u></p>
Commentaires sur les composants	<p>Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).</p>
DNEL	<p>Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 11 mg/kg p.c. /jour Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 15.5 mg/m³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: 0.27 % Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 5.5 mg/kg p.c. /jour Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3.8 mg/m³ Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.44 mg/kg p.c. /jour</p>
PNEC	<p>- Eau douce; 0.0335 mg/l - Eau de mer; 0.00335 mg/l - rejet intermittent; 0.0335 mg/l - Sédiments (eau douce); 5.24 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.524 mg/kg - Sol; 1.02 mg/kg - Station d'épuration des eaux usées; 24 mg/kg</p>

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Aucune ventilation particulière requise.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Sure Face

Protection des mains	Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc (naturel, latex). Polychlorure de vinyle (PVC) Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant.
Autre protection de la peau et du corps	Prévoir une fontaine oculaire.
Mesures d'hygiène	Prévoir une fontaine oculaire. Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Protection respiratoire	Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à particules, type P2.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Liquide limpide. Paille. Ambré.
Odeur	Légère. Solvant.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	pH (solution concentrée): ~ 13.0 pH (solution diluée): ~ 11.0 @ 1%
Point de fusion	~ 0°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	~ 100 @°C @ 760 mm Hg
Point d'éclair	Non applicable.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable.
Pression de vapeur	Non applicable.
Densité de vapeur	Non applicable.
Densité relative	~ 1.058 @ 20°C
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau. Miscible à l'eau.
Coefficient de partage	: < 0
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	~ 1 cSt @ °C

Sure Face

Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.
Commentaires	Les informations déclarées comme "Non disponible" ou "Non applicable" ne sont pas considérées comme pertinentes pour la mise en oeuvre de mesures de surveillance adéquates.

9.2. Autres informations

Composé organique volatile	Ce produit contient au maximum 59 g/litre de COV.
-----------------------------------	---

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
-------------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale.
---------------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Ne polymérisera pas.
---	----------------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées. Des réactions avec les produits suivants peuvent générer de la chaleur: Acides forts.
----------------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Oxydants puissants. Acides forts.
-------------------------------	-----------------------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Pas de décomposition spécifique en produits dangereux notée.
--	--

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg)	2 922,17571717
--------------------------	----------------

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg)	11 771,00053505
----------------------------	-----------------

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l)	19 482 819 695,0
--------------------------------------	------------------

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)	40 200,05406867
---	-----------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Test sur modèle de peau humaine	Scientifiquement injustifié.
--	------------------------------

pH extrêmes	≥ 11,5 . Corrosif.
--------------------	--------------------

Information générale	Ce produit a une faible toxicité. Seules des quantités importantes sont susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la santé humaine.
-----------------------------	--

Inhalation	Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
-------------------	--

Sure Face

Ingestion	L'ingestion de produit chimique concentré peut provoquer des lésions internes sévères. Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac.
Contact cutané	Corrosif. Un contact prolongé provoque des lésions graves des tissus. Le produit contient une petite quantité de substance sensibilisante. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
Contact oculaire	Le contact avec le produit chimique concentré peut provoquer très rapidement des lésions oculaires sévères, et éventuellement la perte de la vue.
Voie d'exposition	Ingestion. Contact cutané et/ou oculaire.
Symptômes	Pas de symptômes spécifiques notés, mais le produit chimique peut néanmoins avoir des effets néfastes sur la santé en général ou sur certaines personnes.
Considérations médicales	Affections cutanées et allergies.

Informations toxicologiques sur les composants

Trisodium Nitrioltriacetate

Effets toxicologiques Le sel trisodique NTA a provoqué des tumeurs de rein chez les rats et les souris lors de la prise par voie orale et fortement concentré. Ces tumeurs sont basées sur les dommages d'organes lorsqu'on dépasse les limites de concentrations qui sont très fortes, par rapport à l'exposition sur l'homme. Il ne devrait poser aucun risque pour les humains, étant donné le niveau potentiel de d'exposition.

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 5 000,0

Cancérogénicité

Cancérogénicité Effet cancérogène suspecté: preuves insuffisantes.

methyI trimethyl-3-[(1-oxododecyl)amino]propylammonium sulphate

Autres effets sur la santé Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Sensibilisant.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité Le produit contient une substance qui est nocive pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique. Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques. Le produit ne devrait pas être dangereux pour les procédés de traitement des eaux usées. Le produit ne contient pas d'halogène organiquement lié. Le produit ne contient pas d'agents complexants organiques avec un niveau de COD < 80% après 28 jours.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë - poisson Indéterminé.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques Indéterminé.

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Indéterminé.

Sure Face

Toxicité aiguë - microorganismes Indéterminé.

Toxicité aiguë - terrestre Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

Trisodium Nitrioltriacetate

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: 114-470 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours: 560-1,000 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Cl₅₀, 72 hours: 180-320 mg/l, algues

methyl trimethyl-3-[(1-oxododecyl)amino]propylammonium sulphate

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ 0.01 < L(E)C50 ≤ 0.1

Facteur M (aigu) 10

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est(sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents. Le produit est biodégradable mais il ne doit pas être rejeté dans les égouts sans l'accord des autorités.

Informations écologiques sur les composants

Trisodium Nitrioltriacetate

Persistance et dégradabilité Le produit est biodégradable.

methyl trimethyl-3-[(1-oxododecyl)amino]propylammonium sulphate

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage : < 0

Informations écologiques sur les composants

Trisodium Nitrioltriacetate

Bioaccumulative potential Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

methyl trimethyl-3-[(1-oxododecyl)amino]propylammonium sulphate

Bioaccumulative potential Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Sure Face

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

Trisodium Nitrioltriacetate

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

methyl trimethyl-3-[(1-oxododecyl)amino]propylammonium sulphate

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

Trisodium Nitrioltriacetate

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Non applicable.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale L'emballage doit être vide (sans écoulement une fois retourné).

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Rejeter de petites quantités dans les égouts avec beaucoup d'eau peut être autorisé. Si l'eau contaminée est directement déversée dans les égouts, il faut alors répondre aux exigences des autorités locales dans le domaine de l'eau. Traiter les grandes quantités dans une usine appropriée ou évacuer par un prestataire agréé pour l'élimination des déchets. Emballage: Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1824
 N° ONU (IMDG) 1824
 N° ONU (ICAO) 1824

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID) HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
 Nom d'expédition (IMDG) HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
 Nom d'expédition (ICAO) HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
 Nom d'expédition (ADN) HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Sure Face

Classe ADR/RID	8
Risque subsidiaire ADR/RID	
Etiquette ADR/RID	8
Classe IMDG	8
Etiquette IMDG	
Classe/division ICAO	8
Risque subsidiaire ICAO	
Etiquettes de transport	



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (ICAO)	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Groupe de séparation des matières du code IMDG	18. Alcalis
EmS	F-A, S-B
Code de consignes d'intervention d'urgence	2W
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	80
Code de restriction en tunnels	(E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Sure Face

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Classification de danger pour l'eau WGK 2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Information générale

Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit. Ce produit est fabriqué selon un système qui conforme à ISO9001 et ISO14001.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Publié par

Autosmart International Ltd, Lynn Lane, Shenstone, Lichfield, Staffordshire, WS14 0DH, Great Britain.

www.autosmartinternational.com

rbutler@autosmart.co.uk

Tel +44 (0)1543 481616

Date de révision

07/11/2014

Révision

13

Remplace la date

08/05/2013

Statut de la FDS

Approuvé.

Phrases de risque dans leur intégralité

R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

R35 Provoque de graves brûlures.

R36 Irritant pour les yeux.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R37 Irritant pour les voies respiratoires.

R38 Irritant pour la peau.

R40 Effet cancérigène suspecté: preuves insuffisantes.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Sure Face

Mentions de danger dans leur intégralité

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.